

Conditions de service liées à l'alimentation et frais afférents

Rencontre technique 1

Le développement du réseau de distribution



Rencontres techniques

- **Six rencontres techniques**
- **Objectif des rencontres**
 - Identifier et échanger sur des pistes d'amélioration souhaitables aux conditions et aux frais qui régissent l'alimentation en électricité

Historique

- **Conditions de service (R-634) révisées**
 - Chapitres I, II, VI, et VII portant sur le contrat et les conditions de vente (abonnement, facturation, paiement, interruption de service, etc.)
(cause R-3439-2000 / 2000 à 2003)



- **Volet: usage de l'électricité**

Démarche actuelle: révision des conditions et des frais (volet alimentation)

Révision des conditions de service (R634)

- **Chapitre III: Modes d'alimentation**
- **Chapitre IV: Raccordement au réseau**
- **Chapitre V: Installations, équipements et droits chez le client et sur la propriété desservie**



Démarche actuelle: révision des conditions et des frais (volet alimentation)

Les frais (R-663 - Section XVIII)

- Frais concernant l'alimentation traités dans le présent dossier car ils sont intrinsèques aux conditions de service



Principaux frais traités

- Mise sous tension
- Travaux sur le réseau

Principes à la base de la révision

- **Traiter justement et uniformément l'ensemble des clients**
- **Répondre aux demandes d'alimentation en tenant compte des risques et des coûts liés à l'alimentation d'une installation**
- **Simplifier lorsque possible**

Résultat attendu:

Des conditions claires et des frais actualisés qui favorisent une application uniforme

Objectifs de la révision (volet alimentation)

- **Clarifier et simplifier certains éléments de la réglementation pour favoriser une meilleure compréhension et pour en faciliter leur application**
- **Voir à la possibilité d'introduire des conditions d'alimentation pour les installations alimentées en haute tension**

Contexte d'évolution de l'alimentation électrique

➤ Le cadre légal

- Conditions de service (R-634) et les frais (R-663)
- D'autres lois, règlements ou normes qui régissent l'alimentation:
 - L'ACNOR (Association canadienne de normalisation) - standardisation des matériaux et équipements
 - Le code de construction (code électrique) – Infrastructure client
 - Les lois fédérales et provinciales (environnement, code de sécurité, etc.)
 - Les règlements municipaux et autres.

L'offre de service du Distributeur tient compte de l'ensemble de la réglementation

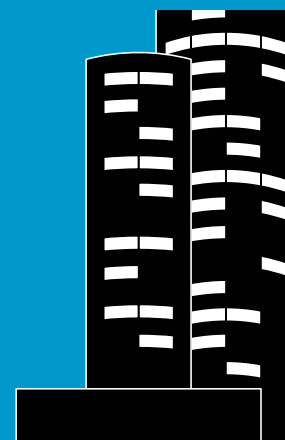
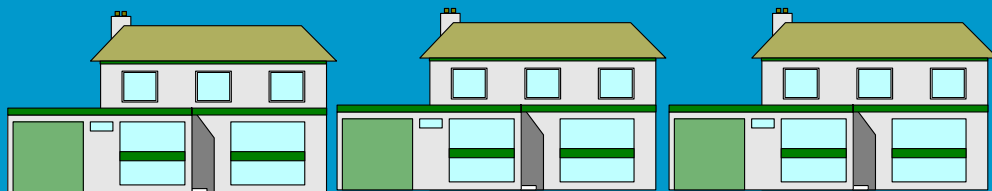
Contexte d'évolution de l'alimentation électrique

Catégories et différents types de propriétés à alimenter

➤ Usage domestique

Propriétaire

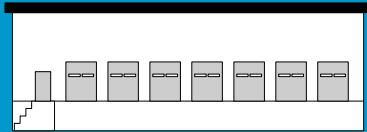
Promoteur



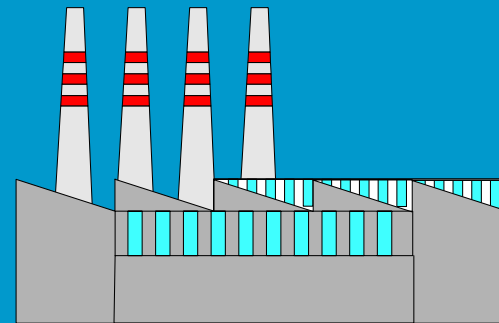
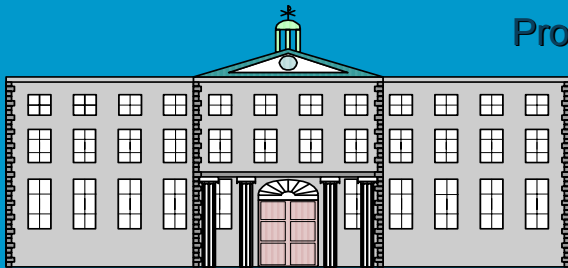
Multi-logements

Contexte d'évolution de l'alimentation électrique

➤ Usages autres que domestique



Producteur agricole



Contexte d'évolution de l'alimentation électrique

◆ Quelques données...

- 2,85 millions de clients (3,6 millions d'abonnements)
- 61000 demandes d'alimentation en 2003
- 46 000 nouveaux raccordements
- 106 126 Km de lignes
 - Aérien (91%)
 - Souterrain (9%)
- 2700 lignes moyenne tension
- 520 000 transformateurs
- 33 000 chambres souterraines

L'alimentation d'une nouvelle installation

➤ Principaux éléments à considérer

- La présence ou non du réseau (ou besoins d'évolution du réseau)
- La localisation du client
- La permanence des installations à raccorder
- La puissance nécessaire
- La tension d'alimentation
- Les délais nécessaires
- Les aménagements particuliers
- Densité des charges dans la zone
- Etc.

➤ S'ajoutent les considérations techniques liées au développement du réseau